

CONTRAT DE COACHING



Entre les soussignés,

Le client :

M.....

Ci-après dénommée "le client"

Et le coach :

Mr **Mickaël Gaillot** – Coach Professionnel et praticien en hypnose Ericksonienne - Certifié par l'Ecole Française de Coaching, Paris

Ci-après dénommé "le coach"

Il est convenu le présent contrat de coaching.

Objet du contrat :

Par le présent contrat, il est prévu l'organisation d'un programme d'accompagnement individuel.

Modalités pratiques :

- Le programme de coaching comprend en moyenne 7 à 12 séances. Ce nombre sera déterminé par le coach selon le besoin.
- Les séances ont une durée de 1 heure 15.
- Les séances seront réalisées à distance, par Zoom ou autre outil de visioconférence.
- Les séances devront avoir lieu à un rythme minimum de deux fois par mois. Le

rythme sera ajusté par le coach en fonction des besoins du client.

- Il est entendu que les parties prenantes au contrat se donnent la possibilité de modifier ponctuellement, en commun accord, ces modalités.
- Entre les séances, le coach pourra proposer au client d'effectuer un travail personnel ciblé pour atteindre ses objectifs.
- Le coach s'autorise à proposer à son client de faire appel à toute autre forme d'assistance ou à un autre professionnel si l'accompagnement dépasse son champ de compétences.

Durée du contrat :

- Les séances se dérouleront à partir du pour une durée approximative de 5 mois.
- Du fait des obligations professionnelles et personnelles du coach ou du client, les séances pourront être décalées si besoin.
- À tout moment, le client pourra mettre fin à ce contrat à condition d'en avertir le coach. Dans le cas où le client souhaite mettre fin au présent contrat, il s'engage à assister à une séance de clôture.

Modalités financières :

Les séances de Coaching sont réalisées à titre Dans le cadre de Et sont facturées

Contexte et objectif du coaching :

- L'objectif de ce programme de coaching, défini par le client, est de :
 1.
 2.
 3.
- Le coaching est un accompagnement visant à aider le client à atteindre un objectif dans sa vie personnelle et/ou professionnelle. Le coach accompagne le client à devenir autonome par rapport à l'objectif déterminé.
- Le programme de coaching ouvre un espace où le client peut exprimer ses aspirations, dépasser ses doutes et ses certitudes, développer de nouvelles compétences, gagner en autonomie et en confiance pour atteindre ses objectifs. Les apports du coaching sont fondés sur un cadre de travail défini et confidentiel, une écoute active et bienveillante qui favorise la relation entre le coach et le client, des outils et techniques pour comprendre, confronter et solutionner les problématiques abordées.
- Chaque séance sera ensuite mobilisée pour affiner l'objectif et déterminer des sous-objectifs et indicateurs de résultats, afin de mettre en œuvre le changement par des actions concrètes et mesurer le chemin parcouru.
- Le client est acteur et seul responsable des engagements et des décisions qu'il prend.

- Un cycle de coaching se termine par une séance de clôture visant à faire le point sur le chemin parcouru et déterminer le chemin restant à parcourir de manière autonome par le client.

Confidentialité

Le coach s'astreint au secret professionnel.

Devoirs du coach vis-à-vis de son client :

- Le coach s'autorise en conscience à exercer sa fonction à partir de sa formation et de son expérience.
- Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence.
- Le coach met en œuvre tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement personnel et/ou professionnel de ce dernier.
- Le coach est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes du client qu'il accompagne.
- Le coaching s'exerce dans la synthèse des intérêts du client.
- Le coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement de son client.
- En cas d'annulation d'un rendez-vous, le coach informe le client de cette annulation au moins 24 heures à l'avance.

Devoirs du client vis-à-vis du coach :

- Le coaching étant un processus de développement personnel et/ou professionnel, le client assume la responsabilité des décisions prises.
- Le client est engagé à être ponctuel dans les rendez-vous pris avec le coach. Tout retard de plus de 15 minutes annule la séance qui sera considérée comme définitivement perdue.
- En cas d'annulation d'un rendez-vous, le client informe le coach de cette annulation au moins 24 heures à l'avance.

Le client

Le coach

Le

Le

Annexe : Code de déontologie